



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2022_095_PM

Objet : Spectacle de Noël – Crèche « Les Auceau » – 14 décembre 2022
Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R.417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par **Madame** i, Directrice de la crèche « Les Auceau » à **MALLEMORT**, sollicitant l'autorisation, pour des raisons de sécurité et à l'occasion de l'organisation du spectacle de Noël de la crèche dans la salle de l'Espace Dany à **MALLEMORT**, de réserver des places de stationnement sur le parking attenant, le :

mercredi 14 décembre 2022, de 13h00 à 18h00.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation.

ARRETE :

Article 1 : Madame i, Directrice de la crèche « Les Auceau » à **MALLEMORT**, est autorisée à organiser un spectacle de Noël dans la salle de l'espace Dany à **MALLEMORT**, **le mercredi 14 décembre 2022.**

Article 2 : A cette occasion, le stationnement de tout véhicule sera interdit et gênant sur les 4 places de stationnement jouxtant celles de la police Municipale parking de l'espace Dany à **MALLEMORT**, **le mercredi 14 décembre 2022 de 13h00 à 18h00.** La signalisation sera mise en place et maintenue par le pétitionnaire.

Article 3 : Les véhicules contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions de l'article R 417-10 du code de la route.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Copie sera adressée à :

- Madame Directrice de la crèche « Les Auceau ».

Fait à Mallemort, le 27/10/2022

Hélène GENTE,
Maire de Mallemort

